

Décret

Générale

modern

# Décret n° 2013-201/PR/MAMCBW portant modification du statut de DIWAN AZ ZAKAT et renouvellement des membres de son Conseil d'Administration.

n° 2013-201/PR/MAMCBW

Ministère MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS	Date de publication 12 août 2013
Numéro JO n° 15 du 15/08/2013	Date du numéro 15 août 2013

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le Décret n°2004-0126/PREdu 03 juillet 2004 portant création de Diwan Az Zakat

**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Le statut de DIWAN AZ ZAKAT, créée en vertu du Décret n°2004-0126/PRE du 03 juillet 2004, est modifié comme suit : "DIWAN AZ ZAKAT est une fondation religieuse reconnue d'utilité publique placée sous tutelle du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs. Elle jouit de l'autonomie administrative et financière".

### Article 2

Le Conseil d'Administration de DIWAN AZ ZAKAT est composé de 15 membres dont les noms suivent : 1. Mohamed Abdi Said Commerçant, Président du Conseil 2. Mr. Ibrahim Abdallah Ahmed Commerçant, Vice-président 3. Mr. Abdoulbasset Ahmed Abdallah Commerçant, Trésorier 4. Mr. Abdourahman Ahmed Taha Commerçant, Membre 5. Mr. Youssouf Moussa Dawaleh Commerçant, Membre 6. Mr. Ahmed Daher Omar Commerçant, Membre 7. Mr. Ahmed Ali Joumaleh Commerçant, Membre 8. Mme. Zeinab Ahmed Mohamed UNFD, Membre 9. Mr. Mohamed Farah Kairdoh Conseiller au Secrétariat d'Etat de Solidarité, Membre 10. Mr. Farah Said Nour Président du Tribunal du Statut Personnel, Membre 11. Mr. Mag-Terry Ibrahim Ahmed Enseignant-Di-

recteur de l'UD, Membre12. Mme. Fatouma Mohamed Omar Conseillère à l'Education Nationale, Membre13. Mr. Abdoulghanie El-kourachi Directeur Général Al-Rahma, Membre14. Mr. Mohamed Barkhat Abdillahi Député, Membre15. Mr. Abdourrahim Omar Guelleh Imam, Membre

---

**Article 3**

Le présent décret sera exécuté et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**